

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2018

---

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CD466

présenté par

M. Garot, M. Potier, Mme Batho, M. Jean-Louis Bricout, M. Bouillon, M. Le Foll, Mme Pires  
Beaune, Mme Rabault, Mme Battistel, Mme Victory, Mme Karamanli, M. Saulignac, M. Vallaud,  
M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Carvounas, M. Alain David,  
Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Hutin, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy,  
Mme Pau-Langevin, Mme Manin, M. Pueyo, M. Pupponi, Mme Untermaier et Mme Vainqueur-  
Christophe

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:**

La deuxième phrase du premier alinéa de l'article L. 811-1 du code rural et de la pêche maritime est complétée par les mots : « , et au bien-être animal. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les éleveurs respectent et aiment leurs animaux. Les attentes de la société aujourd'hui sont néanmoins fortes face à certains cas isolés de maltraitance, ou face à certaines pratiques.

Il est donc important de former les futurs agriculteurs et éleveurs aux meilleures conditions d'élevage, intégrant la bientraitance des animaux. C'est l'objet de cet amendement.